

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Eugène GROSS

Aliénation d'une partie des Reliques  
de saint Maurice / Ahumar

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1901, tome 3, p. 453-460

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

## Aliénation d'une partie des Reliques de saint Maurice

Genève et Berne, excitées et soutenues par la France, avaient envahi en 1589, une partie du Chablais, le Faucigny et les baillages de Gex, de Ternier et de Gaillard. Charles-Emmanuel, fils unique d'Emmanuel-Philibert mort en 1581, accourut en Savoie, repoussa l'invasion et conclut le traité de Nyon. Après le départ du duc, les hostilités recommencèrent ; et se poursuivirent avec des résultats divers jusqu'en 1593. Les Vallaisans de leur côté avaient repris la partie du Chablais rendue quelques années auparavant par le traité de Thonon. Afin de diminuer le nombre de ses ennemis, Charles-Emmanuel envoie deux plénipotentiaires en Vallais pour y conclure un traité de paix. Ces députés, Jérôme de Lambert, baron de Ternier et Charles de la Rochette, président du Sénat de Savoie, l'un et l'autre conseillers d'Etat du duc, arrivèrent à Sion lorsque l'assemblée souveraine y était réunie au château de la Majorie. Les ambassadeurs sont introduits en pleine diète le 16 décembre 1590, et la paix est conclue. Le comte-évêque et les magnifiques et puissants orateurs des VII dixains du Vallais, après avoir rappelé et corroboré les traités de 1568 et 1569, pour mieux cimenter les relations de bon voisinage si nécessaires à des peuples limitrophes, déclarent céder aux magnifiques et illustres représentants du duc, les dépouilles de saint Maurice martyr, patron de la Savoie, - ne l'était-il plus du Vallais ? ! - ainsi que son épée, reliques conservées jusqu'alors dans l'église de l'abbaye de St-Maurice. Les envoyés de Charles-Emmanuel

d'autre part, en son nom, donnent et cèdent irrévocablement en retour et en vertu de leurs pleins pouvoirs, tous les revenus que le prieuré de Ripaille possédait dans le Val d'Illiez, et 2000 écus d'or de trois livres ducales chacun, payables à Evian.

Les vœux religieux du prince qui craignait une invasion de l'hérésie en Vallais, et qui avait tant à cœur de préserver au moins une partie des restes sacrés de saint Maurice, furent satisfaits par cette cession. L'indifférence des Hauts Seigneurs vallaisans à cet égard éclate dans l'ordre de cession adressé au chapitre d'Aggaune, et rédigé séance tenante, dans les termes les plus impératifs. « Nous » porte cet acte, « nous Hildebrand de Riedmatten... et Antoine Mayenchet, baillif, et les conseillers des sept dixains... nous vous ordonnons à vous, révérend abbé commendataire, au sacristain et aux religieux de *notre* abbaye de St-Maurice, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de notre indignation, etc. » Ah ! le droit de la force date de loin !

Le traité conclu, les députés de Charles-Emmanuel qui guerroyait alors en Provence, ne tardèrent pas de l'informer qu'il envoyât immédiatement un délégué chargé de recevoir les reliques. Le duc désigna Jean Godefroy Ginodi, évêque d'Aoste. De son côté, l'évêque de Sion remettait, le 26 décembre, aux dits députés, une attestation sur l'authenticité des reliques. Il déclarait que c'étaient bien là les reliques que jusqu'à ce jour on avait considérées d'une manière certaine et indubitable pour celles de saint Maurice, qu'avaient vénérées avec une grande dévotion, les fidèles de l'un et l'autre sexe de ce diocèse et les fidèles étrangers, et qu'avaient illustrées les miracles les plus évidents ;

au point, ajoutait-il, que le moindre doute ne pouvait subsister à ce sujet.

Dans cet intervalle, la connaissance du traité et l'ordre de l'exécuter étaient parvenus à St-Maurice. Toute la paroisse sincèrement catholique et profondément dévouée au grand Martyr, se souleva indignée ; on résolut d'opposer la force à la violence, et de se faire massacrer plutôt que de livrer les restes du chef de la Légion-Martyre. Devant cette résistance les députés du duc écrivent à l'évêque d'Aoste de se hâter ; celui-ci, sans se laisser rebuter par les rigueurs de la saison et les difficultés de la route, s'entend avec le comte Georges de Challand, gouverneur d'Aoste, traverse le Grand St-Bernard le 23 décembre, accompagné de trois de ses chanoines et d'une suite nombreuse, et arrive à St-Maurice. Il y trouva les habitants exaspérés à ce point que les députés savoisiens n'osaient plus sortir de leurs logis, et qu'il est obligé d'imiter leur prudence.

Des gardes veillaient nuit et jour devant la chapelle du Trésor ; le conseil général de la bannière de St-Maurice fut convoqué ; on accusa les Hauts-Seigneurs de connivence avec les hérétiques ; on les déclara suspects, et l'on résolut de ne rien céder sans le consentement du Souverain Pontife. Les notables de l'assemblée se rendirent en corps chez l'abbé commendataire, et, sur les saints Evangiles, lui déclarèrent que si les reliques étaient livrées, ils se considéreraient comme dégagés de tout devoir, et refuseraient d'acquitter toute redevance. Adrien jura qu'il n'avait participé en rien à la détermination prise. On se présenta de là chez l'évêque d'Aoste, le suppliant de se désister de ses prétentions. Tout fut inutile ! On eut alors recours à

la prière, et un jeûne rigoureux de trois jours fut ordonné.

Sur ces entrefaites on publia un nouvel ordre de l'Etat du Vallais, prescrivant de retirer sans délai les gardes de la chapelle du Trésor et d'exécuter le traité. L'évêque d'Aoste vint dire la messe dans cette chapelle dans l'intention de procéder aussitôt à l'ouverture de la châsse. En un instant l'alarme se répand, la population accourt à l'église. Au moment de l'élévation, Maurice Blanchu d'Outre-Rhône, s'élance l'épée à la main sur les marches de l'autel, et dans quelques paroles de feu, fait lui-même et demande à tous le serment de mourir pour défendre les saintes reliques. Tous brandissent leurs armes et jurent. L'évêque épouventé, quitte l'autel et se réfugie dans le monastère.

Les envoyés du duc informent aussitôt l'Etat et réclament l'exécution du traité. Le gouvernement envoie à St-Maurice Mathieu Schiner, baillif du Vallais, Barthélémy Supersaxo, consul de la ville de Sion, François de Platéa, banneret de Sierre, Jean Rothen, banneret de Rarogne et châtelain de Martigny, et Antoine Waldin, procureur fiscal de l'évêque. Leurs instructions étaient absolues : St-Maurice devait se soumettre ou s'attendre à voir arriver les millices du Haut-Vallais dont l'entretien serait à sa charge.

Dans cette extrémité que faire ? Solliciter l'intervention des voisins ? ils viennent de briser les croix, de brûler les images des saints et les objets du culte ; recourir aux magistrats ? dépositaires de la justice ils ont suscité l'orage et se sont faits persécuteurs ! On recourt à un dernier moyen. Le conseil de St-Maurice offre aux députés du duc d'équiper, de solder, d'entretenir deux cents hommes, pour prix de leur

désistement : sublime expression des sentiments dont la population était animée envers le grand martyr ! L'offre est refusée. Alors, indignés d'une telle obstination, les habitants de St-Maurice font succéder les menaces aux prières, et déclarent que la résistance sera poussée à toute extrémité. Les députés de Savoie ne sachant plus s'ils sortiraient vivants de cette ville arrivée au comble de l'irritation, se décident à proposer une transaction : ils s'engagent à laisser à l'abbaye les principales parties du corps du saint martyr, et à se contenter de l'épée et du partage égal des ossements les moins importants.

Cette concession calma l'agitation. Le 29 décembre l'évêque d'Aoste, ayant célébré la messe à l'autel du Trésor, procéda à l'ouverture de la châsse, après que le châtelain et capitaine Pierre Qurtéry, eut donné lecture de l'ordre de cession, en présence du chapitre d'Agaune, des plénipotentiaires ducaux, et des commissaires du Vallais, auxquels s'étaient joints le gouverneur de St-Maurice, Georges-Michel Supersaxo, et celui de Monthey, Gaspard Grenlen, ainsi que le syndic de St-Maurice, Guillaume Odet, et plusieurs notables.

Pour sauvegarder les droits de l'abbaye sur ses censitaires irrités, pour calmer l'indignation générale qui se dirigeait spécialement contre l'abbé-commendataire, Adrien de Riedmatten, et pour masquer, disent nos chroniqueurs même les plus réservés, le consentement secret qu'il avait donné à l'évêque son oncle touchant l'aliénation qui allait être consommée, Adrien protesta solennellement, par écrit, en son nom et au nom du chapitre, qu'il n'obéissait qu'à des ordres supérieurs !

La châsse fut donc ouverte. L'abbé élu, le sacristain Jean-François de Plastro et les chanoines dressèrent un acte attestant de nouveau l'authenticité des reliques, et constatant en passant qu'on avait dû céder à la force. Enfermé dans un premier coffret, on trouva un reliquaire en argent et en or qui contenait l'épée, les ossements et une petite statue équestre de saint Maurice. L'épée un peu rouillée, dont la poignée et la garde étaient de fer, était renfermée dans un fourreau de cuir auquel était attaché un morceau de baudrier conservant encore ie nombreuses traces de dorure. Cette épée était large de trois doigts et longue de cinq palmes environ. L'ancien fourreau était enveloppé d'un autre fourreau plus riche et plus orné, sur lequel était une croix d'or, présent d'un ancien prince de Savoie. Au bas de la statue équestre on lisait d'un côté ces mots :

O bone Mauriti tui defende cor amici.

Ut nunquam laqueis vinci possit inimici <sup>1</sup>.

Et de l'autre : Petrus Fornerius <sup>2</sup>.

Le sacristain fit le partage convenu en dernier lieu. La part destinée au duc Charles-Emmanuel - en tout vingt pièces - fut remise à l'évêque d'Aoste, en même temps que les deux attestations d'authenticité, celle de l'évêque de Sion, et celle d'Adrien et du chapitre.

Devenu dépositaire des reliques l'évêque d'Aoste s'empressa de regagner le Piémont ; il avait hâte de quitter une ville où il venait de se rendre complice d'une mesure qui blessait profondément et la justice

<sup>1</sup> O bon Maurice, défends le cœur de ton ami, pour que jamais il ne puisse être pris dans les filets de l'ennemi.

<sup>2</sup> Abbé de St-Maurice, de 1434 à 1438.

et les habitants. Arrivé à St-Remy, première paroisse de son diocèse, il fit annoncer son retour au gouverneur et à l'archidiacre d'Aoste, avec injonction de venir le recevoir processionnellement, conformément aux ordres de la duchesse Catherine-Michelle d'Autriche. Les restes du chef des martyrs thébéens furent reçus en grande pompe dans toutes les villes que le cortège traversa pour se rendre à Turin. Leur entrée dans la capitale du Piémont, le 15 janvier 1591, fut un véritable triomphe.

Outre les nombreuses confréries de la cité et les membres des ordres religieux, on remarquait dans le cortège toutes les personnes attachées à la cour ducale, les chevaliers de St-Maurice en grand costume, le clergé séculier, les chanoines de la Métropole en chappes rouges, garnies d'hermine, le gouverneur de Turin portant l'épée du saint, les archevêques de Vienne et de Tarentaise, au milieu desquels marchait l'évêque d'Aoste gardien des saintes reliques ; celles-ci placées sur un brancard magnifique étaient portées par les quatre évêques de Verceil, d'Asti, d'Ivrée et de Montréal, en habits pontificaux. A leur suite venaient le Nonce apostolique, le coadjuteur de l'archevêque de Turin, les ambassadeurs d'Espagne, de Venise, le Grand-Chancelier de Savoie avec les référendaires, le Sénat en corps, la magistrature, les officiers etc. Les troupes de la garnison formaient la haie. Les canons de la citadelle et des remparts unissaient leur grondement aux carillons. Les cloches de toutes les églises portaient au loin les échos joyeux de Turin dont les rues et les palais étaient ornées de tentures et de guirlandes, et dont la population tout entière faisait cortège aux restes vénérés du grand martyr

d'Agaune. Suivre jusqu'au lieu de leur destination les reliques de saint Maurice si facilement, si légèrement cédées, était pour nous qui les suivons encore aujourd'hui de nos regrets les plus amers, un besoin, un devoir. Ajoutons que, par un édit du 23 Août 1603, Charles-Emmanuel ordonna qu'à l'avenir, la fête de saint Maurice serait chômée et célébrée solennellement comme fête patronale de tous ses Etats. Ce grand prince aimait particulièrement l'illustre martyr sous la protection duquel dès son berceau sa maison s'était mise. Il lui attribuait la victoire qu'il remporta sur les Bernois et les Genevois le 22 septembre 1589, au Fort de la Cluse.

Dans les événements que nous venons d'exposer, les mêmes sentiments d'une foi vive produisirent des émotions bien opposées ! Au delà des Alpes, l'enthousiasme et le bonheur enivrent tout un peuple qui sait apprécier le trésor qui lui arrive. En deçà des Alpes, tout un peuple est dans la consternation et les pleurs, parce qu'il sait de quel trésor on vient de le dépouiller. Au delà des Alpes, un prince puissant met ses Etats en fête pour célébrer l'arrivée dans sa capitale des reliques de saint Maurice ; en deçà des Alpes, les chefs du peuple devenus trafiquants des choses saintes, oublieux de leur dignité et de la gloire de leur pays, n'ont que le regard d'une glaciale indifférence, à jeter sur les ossements et l'épée de saint Maurice, sacrées dépouilles, restes vénérés, qu'ils ont pris et vendus, et qu'on emporte !

AHUMAR

**Note.** Une des côtes de saint Maurice transportée à Turin, fut donnée par Charles-Emmanuel, en 1603, à Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III, roi d'Espagne, dont il avait épousé la sœur Eléonore.